



CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal**

**Séance du mercredi 15 juin 2023 à 19h00,**

**à la salle du Conseil d'Eclépens**

**Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président**

Le Président souhaite la bienvenue.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste annexée page 115)

Monsieur le Syndic Claude Dutoit, Messieurs les Municipaux Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Madame Anne-Lise Amez-Droz, boursière

Huissier : Monsieur Gilles Greffier

Le public.

### **Ordre du jour**

1. **Opérations statutaires**
2. **Communications de la Municipalité**
3. **Préavis 02/23 : Comptes communaux 2022**
4. **Préavis 03/23 : Crédit d'étude relatif aux travaux de réfection des chemins des améliorations foncières (AF) - Etapes 1 et 2**
5. **Communications des délégués des associations intercommunales**
6. **Nominations annuelles**
7. **Propositions individuelles**
8. **Communications du bureau**

## 1. Opérations statutaires

Le Président salue l'assemblée et donne la parole à la secrétaire pour l'appel :

30 Conseillers sont présents, le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

M. Bertrand Favre rappelle que la séance est enregistrée pour soutenir la secrétaire dans la rédaction du PV. Cet enregistrement est ensuite effacé dès l'approbation du PV corrigé par les Conseillers.

Puis il passe à la correction en direct du PV du 15 mars 2023.

Le PV est accepté par 28 oui et 1 abstention. Le Président remercie la secrétaire de son travail.

### **Courrier :**

M. Alain Chanson, citoyen du village, a préparé une plaquette sur les différentes orchidées qui fleurissent sur la commune. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la fin de la séance et le Président leur fera parvenir les documents par mail.

### **Ordre du jour :**

Est accepté par 28 oui et 1 abstention.

## 2. Communication de la Municipalité

M. Claude Dutoit salue l'assemblée en indiquant que M. Etienne Morier-Genoud, retenu à une autre assemblée, va bientôt arriver (il arrive à 20h13).

M. Daniel Gachet : la Municipalité a décidé d'organiser une arrivée et un départ du Tour du Pays de Vaud (vélo) en juin 2025.

M. Etienne Morier-Genoud : était à l'assemblée de Valorsa avant de rejoindre cette séance. L'employé communal M. Ferehan Aden qui vient d'Ethiopie a reçu son permis B, il peut rester dans notre pays pour une année. On peut penser maintenant au regroupement familial pour lui et sa famille.

## 3. Préavis 02/23 : Comptes communaux 2022

Le Président indique que les Conseillers ont déjà reçu les documents et rapports.

M. Christophe Mercier lit le rapport de la Commission de gestion sur les comptes 2022, le rapport sur la tournée de la CoGes et le rapport du contrôle informatique.

M. Bertrand Favre ouvre la discussion sur le préavis 02/23 et demande une parfaite concentration afin d'éviter le va-et-vient dans les comptes.

### **Administration générale**

150 Affaires culturelles

Mme Pascale Chauvet : 317.00 : Manifestations : dans ce compte on offre le repas aux entreprises. Est-ce toujours judicieux lorsqu'on voit les rentrées des impôts des entreprises ? Pourquoi ne pas faire comme à La Sarraz où les entreprises ont leur propre association ?

M. Claude Dutoit : lui trouve très important ce contact avec les entreprises grâce à qui la commune a un taux d'imposition si bas par les impôts des entreprises. Ce qui compte, pour la municipalité, c'est la transparence et ces contacts le permettent.

Mme Nicole Amman Daellenbach : sur le compte 365.00 subventions accordées à des institutions privées quels sont les critères de la commune pour qu'une association obtienne un soutien financier ? Quelle est la politique culturelle de la commune ?

M. Daniel Gachet : la commune essaye de cibler régionalement, un peu dans tous les secteurs. Les demandes sont nombreuses, la municipalité en reçoit chaque semaine. Le conseil a reçu la liste des dons faits en 2022.

Mme Nicole Amman Daellenbach : a noté que le festival du film de Locarno a reçu un don. Locarno, ce n'est pas très local. L'atelier théâtre du Comsi est une association qui nourrit la culture de la région et, au vu de la somme donnée, elle s'étonne de ce choix.

M. Claude Dutoit : c'est le choix de la municipalité, il n'y a pas de critère défini. Le théâtre du Comsi a reçu durant plus de 10 ans des dons et la municipalité a voulu changer. En ce qui concerne le festival international du film de Locarno, pour Fr. 300.- il y a deux chaises marquées Eclépens pour 1 année. Cela sera fait seulement cette année.

Pour le sport, il est versé Fr. 50.- par enfant d'Eclépens qui en fait la demande.

M. François de Coulon : dans la mesure du possible il faudrait soutenir les activités locales. Quel est le critère du choix pour inviter les entreprises ? Depuis quelques années, le Château, personne morale, n'est plus invité.

M. Daniel Gachet : toutes les entreprises sont invitées. Le secteur agricole n'est pas considéré comme une entreprise.

M. François de Coulon : il faut penser à toutes les entreprises – personnes morales – car en cas d'oubli ce ne serait pas juste.

M. Jean-François Kaeser : un semblant de règlement serait apprécié. Selon les dires précédents du Syndic sur les impôts considérables payés par les entreprises, les comptes montrent bien que ce sont des cacahuètes par rapport aux impôts payés par les personnes physiques.

## **Finances**

### 220 Service financier

M. Anthony Walsh : 411 : redevance Holcim. C'est le versement d'Holcim pour la redevance ou d'autres comptes sont impactés ?

M. Claude Dutoit : oui, c'est la redevance pour la carrière et la commune reçoit également une somme pour les nuisances occasionnées. C'est la taxe d'emprise au sol pour la Romande Energie

M. Anthony Walsh : à la suite de directives européennes, depuis 2014 Holcim publie son rapport de paiements aux gouvernements dans le monde entier (disponible sur le site Holcim). Pour 2021, on peut constater un grand écart entre les chiffres cités par Holcim et ceux notés dans les comptes. Aussi il prie la municipalité d'éclaircir ce point.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : les chiffres sont donnés par Holcim.

M. Anthony Walsh : les documents d'Holcim, dont il parle, sont publics et sont validés par les offices de révision. Pour 2021 Holcim indique avoir versé la somme de Fr. 502'000.-. Ils sont supérieurs à ceux notés dans les comptes. Il souhaite que la commune puisse s'informer sur le sujet.

M. Franco Cetrangolo : M. Walsh a-t-il tenu compte de La Sarraz ? Cette commune reçoit aussi un versement.

M. Anthony Walsh : oui, ce rapport indique les sommes versées en Suisse, commune par commune. Il va transmettre le document à la municipalité.

Le Président résume : la question est : d'où vient le delta entre le rapport d'Holcim et nos comptes ?

M. Anthony Walsh : exactement. Il ajoute : comment sont fixées les redevances ?

M. Claude Dutoit : un document a été établi dès les débuts d'Holcim : la commune reçoit 61% et La Sarraz 39%. Et il y a des modifications à mesure que le temps avance.

M. Franco Cetrangolo : c'est aussi lié à l'extraction. Il faut sortir et étudier le document existant afin de répondre très exactement.

M. Anthony Walsh : c'est aussi important car, depuis 2018, ce montant est en baisse comme les 3 derniers budgets le montrent.

M. Claude Dutoit : il y a eu aussi une baisse du volume des ventes.

M. Anthony Walsh : remercie pour toutes ces explications.

M. Thierry Guignard : il y a 3 revenus issus d'Holcim : il y a une contribution volontaire et les deux qui comptent sont la redevance sur la pierre et la vente de ciment.

La redevance sur la pierre est indexée aux ventes de ciment. Les ventes baissent donc il y a moins de redevance. Cette redevance répond à des accords passés il y a plusieurs années et qui sont certainement encore en vigueur. Il présume que si la municipalité n'est pas prise au dépourvu, ils pourront sortir cette convention et la mettre à disposition.

Le plus important c'est la taxe sur l'emprise au sol. Une commune a le droit de demander, aux fournisseurs d'électricité, le prélèvement d'une taxe à tous les domiciliés de la commune, soit les entreprises et les particuliers. A Eclépens nous payons 0,7 centime/kWh. Pour l'entreprise Holcim cela fait environ Fr. 400'000.-/an.

Les redevances de la pierre, partagées entre Eclépens et La Sarraz, sont moins élevées (une centaine de milliers de francs environ).

L'apport financier total d'Holcim est d'env. Fr. 500'000.-

Le Président : demande à la municipalité de préparer une réponse plus précise pour le prochain conseil.

M. Claude Dutoit : nous pourrions peut-être vous montrer la convention qu'il y a eu avec Holcim.

461 Egouts et épuration générale :

Mme Pascale Chauvet : compte 381.01 Attribution aux financements spéciaux, question d'ordre général sur le 46 : jusqu'où est-il possible de monter avec les réserves (aujourd'hui env. Fr. 600'000.-) ?

M. Etienne Morier-Genoud : c'est un fonds de réserve affecté qui peut être utilisé dès maintenant : pour le maintien de la valeur à neuf. En vue de la prochaine STEP, toutes les communes devront le faire. Ce fonds va venir en déduction des taxes aux propriétaires. Il n'y a pas de plafond, mais la municipalité ne va pas le laisser monter indéfiniment.

470 Cours d'eau :

Mme Pascale Chauvet : pour l'entretien du Bey, quelle partie a été curée ?

M. Pascal Guinnard : c'est au départ du ruisseau, (là où cela a cédé en décembre dernier). Il a fallu curer et retirer env. 150 m<sup>3</sup>.

M. Etienne Morier-Genoud : Il a fallu également curer le canal du Gravey, qui sert d'exutoire au bassin d'eaux claires du Marais.

M. Jean-François Kaeser : le curage a eu lieu sur la commune de La Sarraz et c'est Eclépens qui en paie les frais ?

M. Pascal Guinnard : il y a une convention entre les deux et c'est la commune d'Eclépens qui doit entretenir entièrement le Bey (à sa création, ce ruisseau servait à fournir les industries d'Eclépens en eau).

580 Temples et cultes :

M. François de Coulon : quels travaux sont prévus pour le temple ?

M. Daniel Gachet : cela fera l'objet d'un préavis

## **POLICE**

640 Service des inhumations et cimetière

M. Daniel Gachet : apporte des précisions : l'entretien du mur du cimetière n'a pas coûté Fr. 12'000.- mais Fr. 8'669.-. Le solde ce sont des répartitions de frais.

Le Président passe ensuite aux comptes par nature

31 Biens, Services et Marchandises

M. Anthony Walsh : la commune n'a pas pu profiter des subventions pour les véhicules électriques lors de l'achat du nouveau véhicule communal ?

M. Claude Dutoit : celui acheté coûtait Fr. 19'000.-. Le même, électrique, était à Fr. 50'000.-. C'est le choix de la municipalité, car Fr. 30'000.- de différence c'est beaucoup. Il s'agit d'un véhicule d'appoint qui roule peu.

Mais le 90% du matériel acheté est respectueux de l'environnement.

## **BILAN**

Mme Pascale Chauvet : demande quelques explications sur le dépassement des prix du PACOM que la CoGes a mentionné dans son rapport.

M. Franco Cetrangolo : présente à l'écran le plan.

La municipalité aurait dû demander l'autorisation du conseil puisqu'il y a eu un dépassement des coûts du préavis présenté le 3 octobre 2019. Il prie les membres du conseil d'excuser la municipalité qui n'a pas imaginé un instant qu'un dépassement aurait lieu. Indirectement, le conseil était quand même informé, puisqu'il y a eu des enquêtes complémentaires.

Evidemment, cela entraîne des frais. L'étude complémentaire a coûté Fr. 38'219.-. La subvention que la commune doit recevoir viendra en déduction, sur la base d'un calcul fait par le canton.

M. Anthony Walsh : les 3 oppositions ont coûté si cher ?

M. Franco Cetrangolo : oui car il a fallu refaire une enquête publique, ce qui a généré des coûts importants d'urbanisme (plans, etc.)

M. Jean-François Kaeser : la municipalité n'a pas songé que le montant serait insuffisant ?

M. Franco Cetrangolo : il y a une différence entre traiter des oppositions et devoir remettre à l'enquête publique. La municipalité n'avait pas prévu la nouvelle mise à l'enquête.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le préavis des comptes 2022 est accepté

Par 28 oui, 1 non et aucune abstention.

M. Claude Dutoit : au nom de la municipalité remercie le conseil de la confiance témoignée. Il remercie la boursière pour le grand travail effectué tout au long de l'année et la CoGes qui a bien détaillé son travail et l'excellente discussion qui en a suivi.

## **4. Préavis 03/23 : Crédit d'étude relatif aux travaux de réfection des chemins des améliorations foncières (AF) - Etapes 1 et 2**

Le rapporteur de la CoFin, M. Arnold Aebischer et le rapporteur de la CoUrb, M. François Reymond, lisent chacun leur rapport.

Le Président ouvre la discussion :

M. Jean-François Kaeser : en fonction des deux rapports présentés, il demande ce que le Conseil accepte exactement ce soir ?

M. Claude Dutoit : lorsqu'on mandate une société, il faut la payer c'est ce que ces Fr. 85'000.- représentent. Si le préavis est accepté, des demandes d'offres vont pouvoir être faites avec des coûts réels, sur plusieurs étapes.

M. Arnold Aebischer : la CoFin est d'accord avec la démarche. Le total de l'étude, y compris les frais déjà engagés, coûtera Fr. 121'000.-.

M. Thierry Guignard : il approuve la commande d'étude anticipée, mais est surpris qu'ensuite on n'ait pas un préavis qui reprenne le tout. Il est déçu car la municipalité donne l'impression que l'on saucissonne le dossier, ce qui n'est pas le cas. Ce soir on vote un préavis pour les sommes déjà engagées.

M. Claude Dutoit : les sommes citées ont déjà été payées, pas le reste. C'est pour cela que ce préavis d'étude a été fait.

M. Jean-François Kaeser : il y a des sommes qui ont déjà été investies. Où sont-elles notées ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : dans un compte transitoire.

M. Claude Dutoit : le prochain préavis sera plus détaillé, tout sera mis dedans.

M. François de Coulon : selon la carte fournie il y a d'autres chemins qui sont en plus mauvais état et ne sont pas inclus : il pense au Prés-Morés ?

M. Claude Dutoit : la partie qui est sur la commune est comprise. La plus grande partie est située sur le territoire de La Sarraz. Les deux communes travaillent ensemble afin de faire de cette route une AF.

M. François de Coulon : souligne l'importance de travailler pour homogénéiser le revêtement avec les autres communes sur lesquelles les routes sont situées.

M. Jean-François Kaeser : cette étape 1 concerne la route des Prés-Morés et celle de l'autre côté de la Venoge. La condition pour que cela devienne des routes AF (amélioration foncière) c'est qu'elles soient interdites à la circulation.

M. Claude Dutoit : oui, elles seront fermées à la circulation (celle au-delà de la Venoge depuis la route après le cimetière). Elles seront fermées à la circulation, aussi en accord avec La Sarraz. Mais il y aura des subventions.

M. Jean-François Kaeser : si ces deux routes deviennent AF, il lui semble que leur état actuel est assez bon pour que seuls les tracteurs et les vélos les utilisent. Il ne voit pas l'urgence citée dans le préavis.

M. Claude Dutoit : on parle d'urgence en vue de les interdire le plus rapidement possible à la circulation.

Le Président rappelle l'objet exact du préavis de ce soir et indique que le préavis suivant sera davantage détaillé.

M. Claude Dutoit : il sera plus économique de travailler conjointement avec La Sarraz et ainsi ne pas faire se déplacer deux fois des entreprises

M. Arnold Aebischer : on parle ici du crédit d'études. Les deux routes fermées le long de la Venoge c'est pour le futur. Et en cas de problème sur les routes principales, il sera quand même nécessaire d'y laisser passer des véhicules.

M. Claude Dutoit : c'est un accord déjà prévu avec La Sarraz, avec l'autorisation de la DGMR.

De plus, il était mentionné dans l'un des rapports qu'une mise à l'enquête suivra. Ce n'est pas sûr. S'il n'y pas de débordement sur le terrain d'un propriétaire, la mise à l'enquête ne sera pas nécessaire. Le conseil sera informé.

M. Anthony Walsh : dans le préavis, il est prévu d'élargir certains chemins, lesquels ?

M. Claude Dutoit : les deux commissions ont reçu tous les détails pour les éventuelles modifications.

M. Anthony Walsh : rappelle que si l'on travaille pour la mobilité douce, les subventions sont plus élevées.

M. Arnold Aebischer : c'est la Confédération et le canton qui fixent les subventions.

M. Claude Dutoit : la municipalité va poser la question.

M. Daniel Gachet : les AF sont des chemins principalement agricoles.

M. Jean-François Kaeser : les agriculteurs vont-ils aussi participer au financement de ces chemins AF ? A Bavois cela se fait.

M. Daniel Gachet : lors d'une séance, ils ont reçu l'information que les réparations et l'entretien des chemins AF sont à la charge de la commune. En 1978, lors du remaniement parcellaire, les agriculteurs ont largement payé une bonne partie des frais.

M. François de Coulon : depuis 50 ans, les promeneurs et autres usagers ont largement profité de ces chemins. Les agriculteurs ont également dû céder du terrain pour la réalisation de ces chemins, ils ont largement participé.

M. François Reymond : si ces AF et autres remaniements parcellaires ont été réalisés, c'est justement pour garantir l'approvisionnement alimentaire du pays. Ils sont entretenus par la commune au même titre que les routes des Rapilles, par exemple, le sont.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le préavis est accepté avec 27 oui et 2 non

M. Claude Dutoit : ce préavis a été bien discuté. Le point important viendra lors du prochain préavis sur ce sujet. Il remercie de ce vote afin que l'on puisse continuer.

## **5. Communications des délégués des associations intercommunales**

**AIEM** : M. Olivier Tissot : voir document annexé p.116

**AS17** : M. Thierry Guignard : voir document annexé p. 117

**AIPCV** : Mme Claire Reymond : voir document annexé p. 118

**AJERCO** : M. Stéphane Guinchard : voir document annexé p. 119

**EHVV** : M. Thierry Guignard : voir document annexé p. 120

**SA avec participation financière de la commune** : M. Arnold Aebischer : prochaine assemblée le 21 juin 2023.

## **6. Nominations annuelles**

Voir document annexé p. 121, 122 et 123

## **7. Propositions Individuelles**

M. François de Coulon : Il a participé mercredi à une séance sur le suivi du PAC Mormont avec la présence du syndic : Avant l'automne 2025 il n'y aura pas d'autorisation d'exploiter le Mormont. Le cimentier aura des problèmes puisqu'une plus grande partie du calcaire devra venir de La Sarraz.

M. Claude Dutoit : le permis d'exploiter est prévu pour mars 2025. La discussion est ouverte actuellement avec le canton et il n'est pas possible d'en dire plus pour le moment. Si elle a lieu, il y aura la votation cantonale sur le Mormont, c'est le Conseil d'Etat qui décide.

21h.10 : Mme Anne-Lise Amez-Droz sort. 21h.14 de retour.

M. Jean-François Kaeser : souhaite apporter l'information suivante :

« La société Holcim (Suisse) SA à Eclépens prévoit la construction d'une halle de stockage supplémentaire pour des résidus de plastiques non-recyclables destinés à l'alimentation de son four. Il faut savoir que la cimenterie prévoit 30'000 tonnes de ces résidus par année. Les résidus seront livrés par poids lourds.

Ces matériaux proviennent de collectes séparées de plastiques issus des ménages et principalement des entreprises.

Le projet a été mis à l'enquête publique en automne 2021 à la Commune d'Eclépens. L'enquête a suscité 5 oppositions de 17 particuliers. Les oppositions viennent d'être levées et la commune d'Eclépens a délivré le permis de construire.

L'origine des résidus de plastiques non recyclables peut varier. Le Plan de gestion des déchets vaudois ne stipule aucune contrainte en lien avec l'origine des déchets que ce soit en provenance de Suisse ou de l'étranger. Si ces déchets pourraient provenir de l'étranger, c'est parce que les normes européennes sont plus restrictives qu'en Suisse pour l'incinération de tels déchets.

Une étude démontre que le projet ne génère pas d'impacts environnementaux majeurs et participe à la réduction des émissions de la cimenterie, mais cette étude prend en compte le transport routier uniquement depuis la sortie d'autoroute. Selon l'origine des déchets, un transport routier sur une longue distance pourrait réduire le bénéfice environnemental du projet.

L'usine possède déjà une autorisation d'élimination pour les déchets spéciaux de type résidus de plastiques non-recyclables de 26'000 tonnes par an. Suite à la création de cette nouvelle halle, la limite sera portée à 30'000 tonnes par an.

Bien que les chiffres soient difficiles à obtenir, il semblerait qu'il soit brûlé à Eclépens, depuis déjà de nombreuses années, une quantité de déchets divers et variés dépassant les 130'000 tonnes par an.»

En 2021 Holcim aurait brûlé 136'000 tonnes, tous déchets confondus. L'usine d'Eclépens n'est pas soumise aux mêmes restrictions et contrôles qu'une usine d'incinération normale. Certains de ces déchets ont un taux très élevé de dangerosité.

Ces informations sont tirées du rapport de la levée d'opposition que les opposants ont reçu. Il serait certainement utile qu'Holcim puisse s'expliquer, par exemple lors d'une présentation.

M. Claude Dutoit : la municipalité va s'approcher d'Holcim afin d'organiser une séance d'information.

Mme Christelle Schwab : lors du Conseil du 8 décembre 2022, M. Pascal Guinnard a indiqué avoir une séance le 27 mars 2023 pour le ralentissement des véhicules pour la traversée du village. Peut-on avoir des nouvelles ?

M. Pascal Guinnard : effectivement il avait indiqué que la municipalité regardait les possibilités pour les usagers situés de l'autre côté du collège. La DGMR interdit le passage piétons et comme il a été mentionné dans le PV, un voisin ne veut pas céder un peu de son terrain. La municipalité étudie différentes possibilités.

M. Claude Dutoit : la commune d'Eclépens ne va pas mettre le 30 km/h pour la traversée du village.

Mme Pascale Chauvet : mercredi dernier elle a constaté lors d'un enterrement que les arbres autour de l'église donnaient très peu d'ombre, car ils sont taillés très sévèrement au printemps. Elle demande, où cela est possible du point de vue route, de moins les élaguer.

M. Daniel Gachet : lui a trouvé qu'il y avait assez d'ombre. Mais il va voir avec les employés de la voirie pour les tailler un peu moins.

M. Charles Martel : il était aussi présent et a dû aider une dame qui se sentait mal avec tout ce soleil. Il suggère de tailler certaines zones une année sur deux et cela permettrait de faire des économies.

M. François Reymond : la course du conseil prévue initialement le 24 septembre 2022 a enfin pu avoir lieu le 3 juin. Le temps était magnifique, la journée aussi et les participants ont eu beaucoup de plaisir. Merci.

M. Jean-François Kaeser : si les bacs à fleurs situés vers l'auberge sont beaux, les deux placés autour de l'église sont misérables, il faudrait en revoir les plantations. De plus, il a constaté que les pompes funèbres cherchaient un peu comment placer la cérémonie des honneurs. En effet, il y a le container Villiger des ordures, les bacs de fleurs et également les travaux tout autour. La municipalité

pourrait-elle réfléchir à une solution afin que les honneurs puissent être rendus dignement dans cette commune ?

M. Anthony Walsh : les deux communes de La Sarraz et Eclépens ont demandé une diminution de la vitesse entre la gare de La Sarraz et l'entrée d'Eclépens. Si en 2025 le nombre des camions va augmenter, il serait utile de réfléchir pour faire venir des spécialistes qui étudieraient des concepts pour la circulation.

M. Claude Dutoit : une commission cantonale est venue examiner la demande et a répondu par la négative. La réponse officielle est arrivée : non il n'y aura pas de 60 km/h. au lieu de 80 km/h. entre la gare et l'entrée du village.

M. Pascal Guinnard : des tests sont actuellement effectués à divers endroits du canton. Les résultats sont attendus en 2024. La commune ne peut rien décider car c'est du domaine du canton.

M. Charles Martel : il y a de plus en plus de problèmes avec des démarcheurs avec des véhicules munis de plaques étrangères. Ils sont très insistants et c'est désagréable. Que peut-on faire ?

M. Pascal Guinnard : les démarcheurs doivent demander une autorisation à la commune. Il ne faut surtout pas les laisser entrer ou traiter avec eux, car ils ne sont pas sérieux.

Mme Pascale Chauvet : des déchets supplémentaires, certains de l'étranger, vont être traités dans la commune. On peut avoir parfois le sentiment d'être la poubelle de la suisse romande avec tous ces centres de traitement des déchets spéciaux dans la commune ! Quelle est la position de la municipalité par rapport à tout cela et aussi avec tous les nouveaux déchets qui vont venir ? Pour la santé dans notre village ?

M. Franco Cetrangolo : dans le cadre global, un citoyen qui met à l'enquête reçoit une autorisation ou un refus. Pour une entreprise, si cela rentre dans le règlement communal d'application, l'entreprise peut faire comme elle veut. La municipalité fait ce qu'elle a le droit de faire, rien de plus.

M. Arnold Aebischer : une étude d'impact est réalisée et lorsque le canton l'accepte on ne peut dire non.

M. François de Coulon : il y a un vendeur et un acheteur. Si la commune dit qu'elle ne veut pas qu'une certaine entreprise vienne s'installer, on peut soit ne pas vendre le terrain ou alors en augmenter le prix. C'est un marché.

M. Franco Cetrangolo : rappelle que c'est le Conseil qui accepte ou refuse le préavis présenté par la municipalité pour la vente d'un terrain communal. La commune ne peut rien faire lors d'une vente d'un terrain privé à un autre privé.

## 8. Communications du bureau

Le Président informe :

Dimanche prochain, 18 juin votations avec 4 objets fédéraux et 1 cantonal.

L'enveloppe envoyée aux conseillers était très épaisse, en raison du volumineux rapport de gestion de la municipalité. Le règlement impose l'envoi par poste de la convocation. Les personnes qui sont d'accords que ce rapport soit envoyé par mail en PDF voudront bien s'inscrire.

Les prochains Conseils : les jeudis 28 septembre et le budget le 7 décembre 2023.

Pour 2024, il faut agender les mercredis 28 février, 24 avril, 12 juin, 25 septembre et 4 décembre.

En ce qui concerne le livret du Règlement du Conseil, comme il faut en réimprimer, des Conseillers souhaitent-ils apporter des modifications aux textes ou autres ?

M. Franco Cetrangolo : propose que la CoUrb soit nommée pour 5 ans. Ceci afin d'éviter les répétitions d'informations aux nouveaux membres de la CoUrb, surtout pour les dossiers qui durent longtemps.

Les personnes qui ne possèdent pas la version 2015 du Règlement et la désire doivent s'annoncer.

En ce qui concerne les commissions nommées annuellement, selon l'Article 41 du règlement, M. Bertrand Favre précise qu'au cas où un membre ne peut venir à une séance, il viendra à la suivante et sera tenu informé par ses collègues. C'est seulement lors de la démission d'un membre que le suppléant deviendra actif.

Les membres sont avisés suffisamment tôt afin d'assister aux séances de leurs commissions.

Puis, tout en remerciant les participants du grand travail effectué, M. Bertrand Favre clôt la séance. Il est 21h.43.

Le Président :



Bertrand Favre



la secrétaire :



Sylviane Chappuis

# CONSEIL COMMUNAL D'ECLEPENS 2021 - 2026

## Liste de présence du Conseil du 15 juin 2023

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER	1		
2	Nicole	AMMAN DAELENBACH	1		
3	Raoul	BORTOLOTTI	1		
4	Valérie	BUGNION		1	
5	Sylviane	CHAPPUIS	1		
6	Pascale	CHAUVET	1		
7	Michel	CHUARD		1	
8	Carlos	CID	1		
9	François	DE COULON	1		
10	Nathalie	DE PALO	1		
11	Florence	DEUTSCH		1	
12	Noémie	DIZERENS	1		
13	Albert	DUTOIT	1		
14	Bernard	DUTOIT	1		
15	Bertrand	FAVRE	1		
16	Guillaume	FRIEDEN	1		
17	Philippe	GOLAY	1		
18	Bernard	GRAF	1		
19	Thierry	GUIGNARD	1		
20	Stéphane	GUINCHARD	1		
21	Fabrice	GUINNARD	1		
22	Jean-François	KAESER	1		
23	Charles	MARTEL	1		
24	Cindy	MARTIGNIER		1	
25	Christophe	MERCIER	1		
26	Frédéric	MOINAT		1	
27	Sébastien	OKONE		1	
28	Magali	PALANCA		1	
29	José Antonio	PEREZ	1		
30	Martine	PERSECHINI		1	
31	Claire	REYMOND	1		
32	François	REYMOND	1		
33	Alexandre	ROCHAT		1	
34	Jean-Luc	ROCHAT		1	
35	Jean-Pierre	ROCHAT		1	
36	Florian	ROECKER	1		
37	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
38	Crystel	SALZARULO		1	
39	Christelle	SCHWAB	1		
40	Aymar	SOARES		1	
41	Olivier	TISSOT	1		
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN		1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN	1		
45	Sandra	ZURBUCHEN	1		
	TOTAL		30	15	

**Rapport AIEM, Conseil Éclépens du 15.06.2023**

La réunion du conseil intercommunal des eaux du Mormont s'est tenue le mardi 6 juin 2023 dans la salle du conseil d'Éclépens. Les points suivants ont été abordés lors de la séance : nouvelle assermentation au CODIR, communication du CODIR, 4 préavis et élections statutaires du CODIR.

**Assermentation :** À la suite de la démission de Mme Anne Gueye Girardet de la commune de la Sarraz, membre du CODIR, M. Daniel Develey de la municipalité de la Sarraz a été assermenté.

**Communication :** Le CODIR nous a présenté le nouveau collaborateur de l'AIEM, M. Fabrice Baumann, en tant que responsable technique. M. Baumann a travaillé de nombreuses années dans un bureau d'ingénieur mandaté par l'AIEM pour la gestion du réseau. Cet engagement constitue un atout pour la gestion du réseau, les futurs projets de gestion de l'eau et une aide technique pour tous les collaborateurs et clients de l'AIEM.

**Préavis :**

*Préavis concernant les comptes 2022 a été accepté, avec une perte de CHF 12'049,59. Cette perte est due principalement à des charges non prévues telles que : traitement des fissures à la station Prés Morés, réparation de fuite sur le réseau et divers travaux de curage aux sources de la Cressonnières, ainsi que les coûts de l'électricité en constante augmentation.*

*Préavis concernant le puits de Cinq-Sous, remplacement de la pompe N°3, a été accepté. Suite à un incident, la pompe N°3 a été extraite du puits pour réparation, mais n'a pas pu être remise en état en raison d'une défektivité du moteur, due à une forte corrosion des éléments interne et externe. Des investigations complémentaires sont en cours afin de palier à ces problèmes et les détails vous seront communiqués lors du prochain conseil.*

*Préavis concernant le remplacement de la conduite d'alimentation et de défense incendie de la ferme de M. Gachet a été accepté. Les frais de réparation de cette conduite se sont accumulés au fil des ans, contraignent l'AIEM à la remplacer rapidement. Un nouveau tracé sera prévu afin d'éviter la zone de protection du PAC Venoge.*

*Préavis d'accompagnement stratégique FINAO a été accepté. Suite à une analyse interne, les membres du CODIR ont souhaité un audit externe par une entreprise spécialisée afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation interne sur le plan stratégique et opérationnel. Les éléments pertinents du rapport établi vous seront communiqués lors du prochain conseil.*

**Élections statutaires :** Des élections statutaires ont eu lieu pour le président et le vice-président. Le nouveau président est M. Julien Hugo (Orny), et la nouvelle vice-présidente est Mme Maria Whelham Ruiters (Ferreyres).

Votre rapporteur, Olivier Tissot, Eclépens le 15.06.2023

## ASI7 janv.-mai 2023.

Résumé des activités début année, séance 9 mai 2023.

La séance des comptes 2022 a eu lieu le 9 mai 2023.

- Direction du CODIR : Etienne Morier-Genoud cédera la présidence à Laurent Michel le 30 juin – pour mieux se consacrer à l'EHVV.
- Comptes 2022 : ils bouclaient à un niveau inférieur de 70 kCHF au budget corrigé. Ceci malgré l'augmentation du coût des transports scolaires. Ces comptes ont été acceptés à l'unanimité.
- Un préavis d'étude de 40 kCHF a été voté sans oppositions. Il s'agit d'estimer les besoins en bâtiments pour l'ASI7 et de les comparer aux réserves de terrains sur lesquels elle peut compter – principalement à La Sarraz et Eclépens.
- Un complément de budget de 25 kCHF a été également accepté. Il doit couvrir le coût de mise en soumission des transports scolaire 2024-2028.
- M. Angéloz, direction des écoles, a entre autres points mentionné le succès du Jardin pédagogique et le bon travail du Conseil d'établissement ; un effort important a été déployé pour accueillir les écoliers ukrainiens et créer une classe pour eux, seule une partie pouvant s'intégrer en classe normale.

Un apéritif de fin d'année scolaire est prévu le 27 juin, ouvert aux membres du CI ASI7.



Commune d'Eclépens / le 15.06.2023

Rapport du Conseil Intercommunal de l'AIPCV (Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge),

Législature 2021-2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une séance du Conseil Intercommunal de l'AIPCV a eu lieu le mercredi 3 mai à la salle villageoise de Moiry, séance qui concernait le préavis 01/2023 relatif aux comptes 2022. Avant de passer à la votation du préavis, une explication imagée nous a été fournie. Celle-ci concernait la mise en conformité du Camping, de l'Hygiène du restaurant, de la restauration complète du toit de ce dernier ainsi que de la pose de panneaux solaires.

En date du 3 mai, les travaux sont pratiquement terminés, les comptes ne sont pas tous bouclés et apparaitront sur les comptes 2023, mais le budget a été respecté.

Grâce à l'excellente saison de l'été 2022, les recettes de la Piscine, du Camping et du Restaurant se sont sensiblement améliorées.

La trésorerie disponible se monte à 372'641 frs et couvre largement les engagements pris auprès des créanciers.

Le préavis 01/2023 (comptes) est accepté à l'unanimité.

A noter que la Piscine fête cette année ses 60 ans et qu'à cette occasion une journée gratuite avec plein d'activités a été organisée le 3 juin.

Prochaine séance de l'AIPCV, le 11 octobre 2023.

Pour le Conseil Intercommunal de l'AIPCV,

Claire Reymond



## **Retour de la séance du Conseil intercommunal du réseau de l'AJERCO du 27 avril 23**

---

L'année 2022 a été marquée par un **changement de directrice** à la tête du réseau. A l'origine de la création de la structure en 2008, puis en poste durant 13 ans, Catherine Müller a cédé sa place à une nouvelle directrice : Florence Barbey.

Le CODIR AJERCO a confirmé la création d'une commission location/construction pour le projet de garderie et UAPE dans le polyvalent d'Eclépens. Une autre a également été nommée pour étudier un projet de garderie de 44 places à Cossonay dans le quartier Nouvelle Terre. De plus, le CODIR AJERCO a accepté le projet de création d'une UAPE de 48 places dans la maison de commune de La Sarraz.

L'AJERCO va proposer, en attendant de pouvoir construire ou louer, des locaux aux communes pour palier au manque de place récurrent. C'est d'ailleurs un souci général dans tout le canton.

**Crise énergétique** : le plan d'action est finalisé avec ces points principaux :

- Constitution de réserve d'eau potable dans les différents lieux
- Repas froids prévus
- Mesures sanitaires d'urgences
- Couvertures

**Les comptes 2022 ont été adoptés lors de ce conseil intercommunal.**

### L'AJERCO en bref :

**Préscolaire : 9 garderies (L'Oasis à Eclépens), 230 places, 655 enfants accueillis**

**Parascolaire : 8 UAPE (Frimousses à Eclépens), 1 APMI (Jonquilles à Eclépens), 207 places, 526 enfants accueillis**

**Accueil en milieu familial : 43 accueillantes pour 487 enfants**

**Ce qui fait au total : 1'668 enfants accueillis**

Stéphane Guinchard, délégué communal AJERCO

## EHVV janv.-mai 2023.

Activité début année, séance 23 mai 2023.

L'assermentation de la nouvelle EHVV a eu lieu le 23 mai 2023 à L'isle.

La première séance aura lieu le 28 juin ; les budgets 2023 et 2024 seront soumis au CI, ainsi qu'un crédit d'étude. *le règlement du CI*

Pour mémoire :

- 16 décembre : les 15 communes ont accepté la création de l'EHVV, qui existe depuis cette date.
- Les membres ont été assermentés par le préfet ; Bertrand Raemy, Chevilly, est nommé Président du CI ;
- Le CODIR est élu : Président : Etienne MORIER-GENOUD, Eclépens, membres : Alain JAQUIER, Dizy, Jean Daniel STAUB, Cuarnens, Jérôme GIRARDIN, Chavannes-le-Veyron, Jean HUBERT, La Sarraz, Valérie FAINE, Ferreyres, Dominique BATAILLARD, Pompaples, Steve BAUDAT, Mont-la-Ville, Roland MOLL, La Chaux.
- La CoGeFi est élue : Membres : Franco CETRANGOLO, Florian SORDET, Marc-Antoine CLOUX, Philippe CUGNY, Claude PAVILLARD.
- Sylviane Pasché est engagée comme secrétaire EHVV

Info T. Guignard, membre CI de l'EHVV – 15.06.23





# Composition du bureau et des commissions du Conseil communal d'Eclépens du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

## BUREAU DU CONSEIL

Président	M.	FAVRE	Bertrand
Premier vice-président	M.	GUINCHARD	Stéphane
Deuxième vice-président	M.	BORTOLOTTI	Raoul
Secrétaire	Mme	CHAPPUIS	Sylviane
Scrutateurs	M.	MARTEL	Charles
	Mme	DE PALO	Nathalie
Scrutateurs suppléants	M.	MERCIER	Christophe
	Mme	PERSECHINI	Martine

## COMMISSION DES FINANCES

	M.	ROCHAT	Jean-Pierre
	M.	AEBISCHER	Arnold
	Mme	DE PALO	Nathalie
	Mme	CHAUVET	Pascale
	M.	MARTEL	Charles
Suppléants	M.	DUTOIT	Albert
	M.	DE COULON	François

**COMMISSION DE GESTION**

	Mme	REYMOND	Claire
	Mme	MARTIGNIER	Cindy
	M.	KAESER	Jean-François
	M.	GRAF	Bernard
	M.	REYMOND	François
Suppléants	M.	WALSH	Anthony
	M.	ZIMMERMANN	Ludovic

**COMMISSION D'URBANISME (art. 39 a, règlement du Conseil communal)**

	M.	ROVERO	Jean-Frédéric
	M.	OKONE	Sébastien
	M.	BORTOLOTTI	Raoul
	M.	TISSOT	Olivier
	M.	GOLAY	Philippe
Suppléants	Mme	BUGNION	Valérie
	M.	ROECKER	Florian

**COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOSITION COMMUNALE**

	M.	MOINAT	Frédéric
	M.	ROCHAT	Jean-Pierre
	M.	GRAF	Bernard

**DELEGATIONS INTERCOMMUNALES, pour toute la législature 2016-2021 :****DELEGATION AIEM****Association Intercommunale des Eaux du Mormont**

	M.	BORTOLOTTI	Raoul
	M.	PEREZ	José Antonio
	M.	TISSOT	Olivier
Suppléants	M.	CHUARD	Michel

**DELEGATION ASI7****Association Scolaire Intercommunale La Sarraz, Pompaples, Eclépens, Ferreyres, Moiry, Orny et Chevilly**

M. GUIGNARD Thierry  
M. PEREZ José Antonio

Suppléant Mme ZIMMERMANN Daniela

**DELEGATION au(x) conseil(s) d'administration de société avec participation financière Communale**

M. AEBISCHER Arnold

**DELEGATION AIPCV****Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge**

Mme DEUTSCH Florence

Suppléant Mme REYMOND Claire

**DELEGATION AJERCO****Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay**

M. GUINCHARD Stéphane

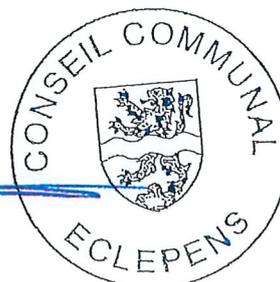
Suppléant Mme BUGNION Valérie

**DELEGATION EHVV****Epuration des eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron**

M. GUIGNARD Thierry  
M. ROECKER Florian

Suppléant Mme SCHWAB Christelle

Le Président :

  
Bertrand Favre

La secrétaire :

  
Sylviane Chappuis

Eclépens, le 15 juin 2023